



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 70668

Texte de la question

M. Laurent Furst attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la situation des radios associatives. Ces dernières jouent un rôle fondamental pour créer du lien social. Elles contribuent à la dynamique des manifestations et de la vie locale. Elles permettent l'expression des citoyens. Depuis trente ans, elles ont traversé les crises grâce à l'abnégation des nombreux bénévoles, grâce aux subventions des collectivités locales et grâce au concours du FSER (fonds de soutien de l'expression radiophonique locale). Or il semblerait qu'une baisse de 7 % des dotations du FSER soit à appliquer en 2014. Si une telle disposition était appliquée, elle mettrait indéniablement en péril l'activité des radios et les emplois liés. La radiodiffusion associative compte actuellement près de 3 000 salariés et constitue le premier employeur radio. Beaucoup de radios sont dans une situation critique, ce serait pour elles un coup fatal. De plus les crédits affectés au FSER proviennent d'une taxe prélevée sur les régies publicitaires des radios et télévisions. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour soutenir ce secteur d'activité.

Texte de la réponse

Depuis plus de trente ans, le Gouvernement porte une attention toute particulière aux radios associatives, notamment par le biais du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Chaque année, près de 650 radios associatives bénéficient de ce soutien (649 en 2013), qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. En 2012 et 2013, le budget du FSER a été maintenu à 29 M€ et pour chacune de ces années, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution, montrant ainsi toute l'importance qu'elle accordait aux radios associatives. En 2014, le budget du FSER a été légèrement réduit à 28,8 M€, ce qui a permis au Fonds, même symboliquement, de participer à l'effort de redressement des finances publiques. Comme les années précédentes, afin que les subventions versées aux radios associatives ne soient pas diminuées, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution qui porte sur le budget 2014. Cet effort, malgré les difficultés budgétaires, démontre que l'action publique dans ce domaine demeure une priorité. Pour 2015, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, la ministre a défendu que le budget du FSER remonte à 29 M€ et c'est ce montant qui est proposé au Parlement dans le projet de loi de finances. Par cet effort particulier d'accompagnement, le Gouvernement souhaite marquer son attachement à un système qui a fait ses preuves et réaffirmer encore la place très particulière qu'occupent ces radios dans le paysage radiophonique français.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70668

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10175

Réponse publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 565